

DECLARATION AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Point 2 de l'ordre du jour :

Rapport oral du Groupe consultatif spécial pour le Burundi

PAR S.E. M. JEAN-MARC HOSCHEIT,

**AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE,
REPRESENTANT PERMANENT DU LUXEMBOURG AUPRES DES NATIONS UNIES,**

AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE

Monsieur le Président,

1. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Turquie et la Croatie¹, pays candidats, l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, et les pays AELE Norvège et Islande, membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

2. Monsieur l'Ambassadeur Kumalo, l'Union européenne vous sait gré de votre rapport sur la situation au Burundi et les travaux entrepris par le Groupe consultatif ad hoc. Nous saluons le rôle constructif joué par l'ECOSOC au Burundi à travers les travaux du Groupe consultatif ad hoc, que vous présidez avec dévouement et clairvoyance, et nous vous félicitons et vous remercions, vous-même et les membres du Groupe, pour les remarquables efforts que vous avez déployés.

Monsieur le Président,

3. Depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis au sein du Conseil économique et social pour examiner la situation au Burundi, des progrès ont été accomplis. Tout d'abord, l'Union européenne tient à saluer les travaux entrepris par les Nations unies dans différents domaines. Nous nous félicitons de la récente coopération qui s'est exercée entre le Groupe consultatif ad hoc, le Groupe des Nations unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires en vue d'améliorer les activités des Nations unies sur le terrain pendant la phase de transition. Nous soutenons sans réserve les efforts de coordination accomplis par l'Opération des Nations Unies au Burundi et les différentes institutions des Nations unies. Cette collaboration témoigne une fois de plus de l'expérience des Nations unies dans les situations de transition entre le secours et le développement.

4. Comme S.E. Monsieur l'Ambassadeur Kumalo l'a souligné à juste titre, la communauté internationale a déployé des efforts considérables dans le domaine de l'allégement de la dette du Burundi. L'Union européenne et ses États membres font partie des acteurs les plus engagés à cet égard. Mais, comme le rapport du Groupe ad hoc vient de nous l'indiquer, l'aide internationale est loin d'être à la hauteur des engagements pris lors du Forum des partenaires du développement du Burundi, qui s'est tenu à Bruxelles il y a un an. C'est pourquoi nous encourageons la communauté des bailleurs de fonds à respecter ses engagements et à accroître son aide en faveur du Burundi.

¹ La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.

5. L'Union européenne se félicite du lancement, en décembre 2004, du programme de démobilisation, réintégration et réinsertion. À cet égard, nous saluons la coopération exemplaire entre le système des Nations unies, la communauté internationale des bailleurs de fonds, la Banque mondiale et les autorités burundaises. Avec la création de l'ONUB et la coordination du processus par l'unité des Nations unies chargée de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), ce dernier a été rationalisé, restructuré et adapté aux besoins sur le terrain.

Monsieur le Président,

6. En dépit des retards et des problèmes encore non résolus, la fin de la période de transition au Burundi est en vue. Toutes les parties, y compris l'armée, ont admis la nécessité de mettre un point final au processus de transition. Les préparatifs électoraux sont en cours et le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, progressent. En outre, l'ONUB s'acquitte de son mandat de force "transhorizon" en agissant par anticipation, exerçant ainsi une influence positive sur le processus. Il reste toutefois des obstacles à surmonter.

7. En conclusion, je tiens une nouvelle fois, de la part de l'UE, à féliciter le gouvernement burundais pour les progrès accomplis. Nous félicitons également le président du Groupe consultatif ad hoc, Son Excellence l'Ambassadeur Kumalo, pour les travaux que lui-même et les membres du groupe ont entrepris. Je peux vous assurer que l'engagement de l'UE se poursuivra.

8. Comme indiqué auparavant l'Union européenne reconnaît que la discussion sur l'instauration de la paix après des situations de conflit s'est développée considérablement au sein des Nations unies depuis la création du Groupe ad hoc. À cet égard, la recommandation du Groupe de personnalités de haut niveau visant à créer une commission pour l'instauration de la paix va dans le même sens que la volonté de l'Union européenne de régler la question du vide institutionnel, si souvent constaté, qui existe entre la fin de la violence armée et le retour à des activités de développement dans un environnement sûr.

Merci, Monsieur le Président.